

**PROJET DE COLLABORATION VISANT LA MISE EN PLACE
DE SYSTÈMES D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ DANS LES
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL**

RAPPORT FINAL

présenté au

Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada (RCCFC)

Juin 2011

PROJET DE COLLABORATION VISANT LA MISE EN PLACE DE SYSTÈMES D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Rapport final

Contexte

La mise en place de systèmes d'assurance de la qualité dans les établissements d'enseignement supérieur est un mouvement mondial.

En Ontario, c'est en 2007 que les collèges ont vu la création du Service de l'assurance de la qualité des Collèges de l'Ontario. Cet organisme chapeaute deux services permettant d'assurer la qualité des programmes et des services offerts par les collèges, soit le Service de validation des titres de compétences qui s'assure du respect des normes générales définies pour les programmes et l'Audit des mécanismes d'assurance de la qualité des programmes qui est un processus d'examen cyclique et régulier portant sur les mécanismes d'assurance de la qualité des programmes de chaque collège.

Le Québec, depuis 1993, a mis en œuvre la Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial dont le mandat porte sur l'évaluation des politiques d'évaluation des apprentissages et des programmes, et l'évaluation de la mise en œuvre des programmes ainsi que l'habilitation des collèges à décerner les diplômes. Depuis 2003, le mandat de la CÉEC a été élargi pour y inclure l'évaluation des plans stratégiques et des plans de réussite des collèges.

L'expérience des dernières années permet d'observer des différences notables dans le fonctionnement des deux organismes d'assurance de la qualité.

Sommaire des activités

Les 27 et 28 janvier 2011, La Cité collégiale a accueilli les directions générales du Collèges de Maisonneuve et du Collège de Rosemont, ainsi qu'une représentante de la Fédération des Cégeps afin de prendre connaissance des mécanismes régissant l'assurance de la qualité en milieu collégial en Ontario. La Cité collégiale a présenté l'Audit en Ontario et a partagé les résultats qu'elle a obtenus à la suite de cet exercice. Cette présentation a suscité beaucoup d'intérêt et a entraîné une discussion dynamique portant sur l'analyse du modèle d'assurance de la qualité qui régit les établissements au Québec et celui appliqué en Ontario. Les participants ont échangé sur les forces et les faiblesses de deux systèmes en notant les différences de chacun, et ce, en tenant compte de leur mandat respectif. D'autres présentations ont été tenues et ont porté sur les mécanismes de rétroaction de la clientèle étudiante. Les sujets discutés ont traité notamment des règles inhérentes à la tenue de ces sondages, les périodes d'administration, le taux de participation et la lecture des résultats.

Participation

La Cité collégiale

Lise Bourgeois, présidente

Dominique Godbout, vice-présidente à l'Enseignement

Sylvie Beauvais, directrice exécutive, Service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage

Chantal Thiboutot, directrice, Centre d'appui et d'innovations pédagogiques (CAIP)

Lise Frenette, gestionnaire, Service d'appui aux projets spéciaux, CAIP

Collège de Maisonneuve

Pierre Harrison, directeur général

Collège de Rosemont

Patricia Hanigan, directrice générale

Fédération des cégeps

Christina Lazarova, agente de recherche

Résultat attendu

Les participants du Québec ont maintenant une meilleure compréhension de l'assurance de la qualité en Ontario, soit le rôle de Collèges Ontario et la nature de ses recommandations. En assistant à une présentation des mécanismes de rétroaction de la clientèle étudiante, ces derniers sont repartis avec des outils qui pourront contribuer à l'atteinte de meilleures pratiques de gestion.

Quant à La Cité collégiale, cette rencontre a permis de mieux cerner les enjeux et les défis du système collégial d'assurance de la qualité dans les cégeps.

Conclusion

Les objectifs de cette rencontre visaient l'assurance de la qualité en milieu collégial. Ces derniers ont été atteints alors que les partenaires ont échangé librement sur les deux modèles de gestion, en identifiant les avantages et les inconvénients des deux systèmes, ainsi que les meilleures pratiques de gestion qui en découlent.